



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

douanes

Question écrite n° 3710

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire la quantité de cigarettes de contrebande saisie par les services des douanes pour les années 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Il souhaite savoir si ces services ont relevé l'existence de filières étrangères de contrebande spécifiques et les moyens engagés pour lutter contre ce trafic.

Texte de la réponse

De 1995 à 2001, les saisies de cigarettes de contrebande se sont inscrites sur une courbe ascendante avec, toutefois, un léger fléchissement en 1998. Saisies de cigarettes enregistrées par la douane de 1995 à 2001 (Quantités exprimées en tonnes)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Quantité	117	144	181,7	138,3	194,2	218,8	214,6

La typologie de la fraude constatée apparaît peu évolutive depuis 1998, avec une concentration assez marquée des prises dans la région Nord-Pas-de-Calais qui est devenue une zone névralgique où convergent les chargements acheminés par la voie routière et destinés à alimenter, essentiellement, le marché clandestin britannique. On observe, cependant, depuis deux ans, une certaine réactivation du vecteur maritime et l'apparition de cigarettes en provenance d'Asie. La France demeure un pays transit pour cette fraude dont les véritables commanditaires sont difficiles à appréhender. Pour faire face à ce trafic, la douane exerce une surveillance accrue des flux de marchandises en provenance des pays potentiellement sensibles. Elle a affiné ses méthodes de ciblage et travaille en étroite collaboration, dans le cadre de l'assistance administrative mutuelle internationale, avec ses homologues au sein de l'Union européenne et hors de l'espace communautaire. L'échange de renseignements entre services opérationnels a déjà permis d'aboutir à des résultats significatifs en France même ou hors de nos frontières. La douane participe de plus aux travaux du groupe stratégique d'experts sur la contrebande de cigarettes créé par l'organisation mondiale des douanes. Elle prend également part aux travaux du « Task group cigarettes » constitué par la commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3710

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3296

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5252